



## AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MRC DE MANICOUAGAN

### **RAPPORTS FINANCIERS**

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c. C-27.1), les rapports financiers et les rapports du vérificateur externe de la MRC de Manicouagan et du Territoire non organisé (TNO) de la Rivière-aux-Outardes, pour l'exercice financier 2020, seront déposés à la session ordinaire du Conseil qui se tiendra le mercredi 16 juin 2021 à 15h00, par visioconférence.

Donné à Baie-Comeau, le 7<sup>e</sup> jour du mois de juin 2021.

Lise Fortin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière